

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE SEMUSSAC

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
VENDREDI 5 JUIN 2026 à 19H  
PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SEMUSSAC, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine GUILLEN, Maire.

**Date de convocation :** 1 juin 2026

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :** 23 **Présents :** 22 , **Votants :** 23

**Présents :** Ghislaine GUILLEN, Patrick LAUNAY, Agnès EGRETEAU, Jean-Marie CHAUCHET, Pascale BODIN, Loïc CHARRIER, Marie-Christine MOUTEL, Kévin HERMAND, Sylvie MOTTE, Bertrand BEUVON, Sylvie FEUGNET, Louis-Bruno LEVRIER, Elodie SERVONNET, Tracy DAVID, Mathieu PETITOT-PARROT, Ginette DEVOYON, Sébastien SEGUIN, Bernard BONILLA, Sylvène LAURENT, Emmanuel JACQUES, Patrick LEDIUZET, Christel HUPIN.

**Absent excusé :** Jérémy CORNILLIER a donné pouvoir à Ghislaine GUILLEN

**Secrétaire de séance :** Pascale BODIN

---

Madame le maire précise que les délibérations D53 et D54 sont ajournées, la Préfecture n'ayant pas encore acceptée la démission de Madame MOUTEL.

### Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2026 :

M. Bonilla avait demandé à ce que la rédaction du PV soit modifiée par le rajout d'une mention particulière « *Messieurs Emmanuel Jacques et Bernard Bonilla expriment leur désaccord sur le tableau préétabli soumis aux votes et dans lequel ils apparaissent comme "suppléants". Ils soulignent qu'ils avaient proposé de rester "titulaires", comme ils l'étaient dans les mêmes commissions lors de la mandature précédente.*

*Après échanges avec Mme le Maire, M. Jacques est rétabli comme "titulaire" dans sa commission.*

*M. Bonilla a refusé d'être maintenu comme "suppléant".*

Le secrétaire approuve cet ajout, le PV est approuvé à l'unanimité.

---

### **D52A-2026 Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Considérant que le Conseil Municipal doit être informé des décisions prises en son nom, le Conseil Municipal prend acte du compte rendu des décisions du maire prises au nom du Conseil Municipal.

DEC6-2026 Signature des devis société CHUBB SICLI de PUYSOYEN , pour un montant de 1034.57€ TTC pour remplacement de certains extincteurs vétustes dans divers bâtiments de la commune .

DEC7-2026 Signature du devis SOLURIS de Saintes pour un montant de 809.00€ TTC dans le cadre du nouveau service de téléphonie fixe proposé par la CARA pour équiper la mairie, dans le cadre des prestations numériques proposées aux collectivités .

DEC8-2026 Signature du devis soumis par PCI (Performance Conseil Informatique) de Savenay (44) pour un montant de 570.00€ TTC . Suite à la mise en place de la téléphonie VO-IP par la CARA il est nécessaire de faire poser un switch manageable 24 ports et POE il est nécessaire de poser un pare-feu 10G.

DEC9-2026 Signature du devis soumis par la SAUR, pour un montant de 663.60 €TTC pour l'hydrocurage du réseau d'eau pluvial au :

-72 Rue L'Enclouse à Masson

-Rue fief des Vignes

DEC10-2026 Délivrance d'une concession de 30 ans au cimetière communal.

DEC11-2026 Délivrance d'une concession de 30 ans au cimetière communal.

DEC12-2026 Signature du devis entretien espaces verts présenté par l'association Initiative Emploi Pays Royannais , pour un montant de 26 973,00 € TTC pour aider aux travaux de tontes des espaces verts de mars à novembre 2026 , en complément des missions effectuées par les agents communaux du service espaces verts, pour 9 passages.

DEC13-2026 Signature du devis présenté par la société A la hauteur des cimes, de Semussac, pour un montant de : 900,00 € TTC pour le rognage de 17 souches sur la commune

DEC14-2026 Signature du devis SOMADIS pour un montant de 893,00 € TTC pour l'achat d'un souffleur pour les services technique.

DEC15-2026 Signature devis Sarl Littoral Environnement de Le Gua, pour un montant de : 3 339.00 € TTC pour le fauchage d'accotements routiers, hors agglomération, une passe complète et de 6 678 € TTC pour deux passes de fauchage complètes supplémentaires.

DEC16-2026 Signature du devis soumis par One direct de ST ESTEVE (66) pour un montant de 2317.74.00€ TTC suite à la mise en place de la téléphonie VO-IP par la CARA car il est nécessaire d'acheter des téléphones compatibles .

DEC17-2026 Signature de la convention de mission d'assistance technique générale du Syndicat départemental de voirie pour

- Un diagnostic voirie objet d'une facturation ponctuelle d'un montant de 6 500 €
- Une refonte du tableau de classement des voies communales objet d'une facturation d'un montant de 2 200 €.

Et signature de la convention pour mission de relevé des chemins ruraux avec tarification au linéaire.

DEC18-2026 Signature du devis soumis par Soluris de Saintes pour un montant 2 400,82€ TTC afin d'équiper la commune d'un nouvel ordinateur portable avec les divers logiciels utilisés en mairie afin que le Maire et les Adjoints puissent accéder aux logiciels utilisés par la mairie .

DEC19-2026 Signature du devis présenté par MERCURE COMMUNICATION pour un montant de 850,00 € TTC pour la réalisation d'un bulletin municipal.

DEC20-2026 Délivrance d'une concession de 50 ans au cimetière communal.

DEC21-2026 Signature du devis du Syndicat départemental de voirie pour les travaux d'aménagement de la rue Traversante dont le montant est détaillé comme suit :

Travaux de voirie en grenaillé : 53 158,29 € HT.

Espaces verts : 3 266,38 € HT

Signalisation verticale : 398,18 € HT

Pose panneaux de signalisation verticale : 477 € HT.

Signalisation horizontale : 737,52 € HT.

DEC22-2026 Considérant la volonté de la municipalité d'organiser un bal le 13 juillet 2026 pour fêter la fête nationale, signature du devis présenté par l'association des musiques des années 80 pour un montant de 450 € TTC.

DEC23-2026 Considérant la volonté de la municipalité d'offrir un spectacle aux élèves de la commune de Semussac pour la Kermesse du 20 juin 2026 et un spectacle de fin d'année, Signature du devis présenté par « le Cirque Hors Limite » qui se décomposent comme suit :

Kermesse du 20 juin 2026 770 €

Spectacle de fin d'année pour un montant de 940 €.

DEC24-2026 Signature du devis présenté par l'entreprise « LABROUSSE-MENARD » de Médis pour un montant de 970.80 € TTC pour remplacer un double vitrage à l'école maternelle et changer un kit de roulettes sur une baie coulissante .

DEC25-2026 Signature du devis présenté par la société CACC de Royan pour un montant de 993.84 € TTC , nécessaire pour rehausser l'entourage du terrain de Football .

DEC26-2026 Signature du devis de la société ETPM pour un montant de 4 740.00 € TTC pour des travaux de réparation du réseau fibre à l'entrée du lotissement Terrasses de Gironde.

DEC27-2026 Signature du devis de la société BOUGNOTEAU MENUISERIE de Gémozac pour un montant de 1 200.00 € TTC pour des travaux au centre de Loisirs de réparation de porte d'entrée.

DEC28-2026 Afin de renouveler l'équipement informatique et numérique des écoles, signature des devis présentés par la société PSI pour les montants suivants :

-Ecole maternelle : 3 097.76 € TTC

-Ecole primaire : 1 731.60 € TTC

---

#### **D55-2026 Travaux écoles -Demande de subvention au titre de la Politique départementale d'aide aux communes et aux territoires**

Des travaux bâtimentaires importants sont nécessaires aux écoles ( rénovations extérieures, aménagement).

Des devis ont été obtenus.

Le Conseil Départemental peut subventionner à hauteur de 10 % du montant HT des travaux au titre de la Politique d'aide aux communes et aux territoires, maintien de patrimoine.

Montant des travaux : 72 553,85 € HT soit 87 064,62 € TTC.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Politique d'aide aux communes et aux territoires, à hauteur de 10 % du montant HT des travaux .

|                           |                       |     | Montant € HT     |
|---------------------------|-----------------------|-----|------------------|
| Conseil départemental     | Subvention sollicitée | 10% | 7 255,38         |
| Fonds propres             |                       |     | 65 298,47        |
| TOTAL coût HT des travaux |                       |     | <b>72 553,85</b> |

|      |           |            |                |
|------|-----------|------------|----------------|
| Vote | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------|-----------|------------|----------------|

---

**D56-2026 Subventions aux associations pour l'année 2026**

Madame le maire informe le conseil que la commission des finances a étudié les demandes de subventions des associations.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal  
accorde aux associations suivantes les subventions selon les montants détaillés ci-après :*

|                                         | Art.65748     | Art.657364   | Art.657382  |
|-----------------------------------------|---------------|--------------|-------------|
| <b>Année 2026</b>                       | <b>2026</b>   | <b>2026</b>  | <b>2026</b> |
| COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE (657364) |               | 500          |             |
| COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE (657364)   |               | 500          |             |
| ASSOCIATION DE CHASSE                   | 500           |              |             |
| FOOTBALL                                | 1 500         |              |             |
| JUDO                                    | 2 500         |              |             |
| LES EFOURNIGEAS                         | 1 000         |              |             |
| TENNIS CLUB                             | 1 000         |              |             |
| TRADITION VIE ET RURALE                 | 1 000         |              |             |
| BOULISTES                               | 1 000         |              |             |
| FOYER RURAL                             | 1 000         |              |             |
| RASED                                   | 282           |              |             |
| SPA MEDIS                               | 1 000         |              |             |
| CERCLE AIKIDO                           | 500           |              |             |
| BADMINTON                               | 1 000         |              |             |
| COLLEGE DE SAUJON 1 enfant              |               |              | 45          |
| MFR COGNAC 1 enfant                     |               |              | 45          |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>12 282</b> | <b>1 000</b> | <b>90</b>   |

Il est précisé que les subventions votées aux associations sportives et/ou culturelles, par la présente délibération seront versées sur présentation des factures relatives aux dépenses engagées pour la réalisation du projet associatif annoncé à l'appui de la demande de subvention auprès de la commune.

|      |           |            |                |
|------|-----------|------------|----------------|
| Vote | Pour : 22 | Contre : 0 | Abstention : 1 |
|------|-----------|------------|----------------|

**D57-2026 Subvention aux organismes de regroupement intercommunal pour l'année 2026**

Vu la délibération D36-2026 en date du 27 avril 2026 relative au budget de la commune pour l'année 2026,

Il convient d'acter des attributions suivantes aux syndicats et organismes de regroupement intercommunaux tel que détaillées ci-après :

| <b>PARTICIPATIONS AUX GROUPEMENTS article 65548</b>                                        | <b>Année 2026</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| SIVOM ENFANCE JEUNESSE                                                                     | 151 000           |
| SYNDICAT INFORMATIQUE                                                                      | 9 572             |
| SIEMFLA SURGERES (lutte fléaux atmosphériques)                                             | 1 000             |
| UNIMA (union des marais)                                                                   | 302               |
| SYNDICAT CHENAUMOINE                                                                       | 7 100             |
| SIVU COLLEGE DE COZES (fonctionnement halle de sport)                                      | 13 770            |
| SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION du Parc Naturel Régional des marais du littoral charentais | 2 576             |
| <b>TOTAL</b>                                                                               | <b>185 320</b>    |

Il est donné pouvoir à Madame le Maire ou son représentant de signer tous documents s'y rapportant.

|      |           |            |                |
|------|-----------|------------|----------------|
| Vote | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------|-----------|------------|----------------|

---

## **D58-2026 Commission de contrôle des listes électorales : désignation des représentants**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Electoral et notamment son article L19,

Considérant que le Maire a compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits,

Considérant que les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune,

Considérant que la commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus avec trois listes représentées au conseil municipal, la commission de contrôle est composée de 5 membres :

- ✓ trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres, prêts à participer aux travaux de la commission ;
- ✓ deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième listes ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Considérant que les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

Considérant que la commission de contrôle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an.

Considérant la possibilité par le Maire d'interroger les conseillers municipaux sur leur volonté de participer aux travaux de la commission, et selon les modalités qu'il est libre de déterminer, par exemple lors d'une séance de conseil municipal,

*Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal  
approuve la désignation des membres titulaires de la commission de contrôle des listes électorales, et la  
désignation d'un certain nombre de délégués suppléants afin de garantir le quorum lors des réunions  
obligatoires de la commission de contrôle telles que définies dans la liste suivante :*

### En membres titulaires :

-Ginette DEVOYON  
-Sylvie FEUGNET  
-Elodie SERVONNET  
-Bernard BONILLA  
-Patrick LE DIUZET

### En membres suppléants :

-Bertrand BEUVON  
-Tracy DAVID  
-Kevin HERMAND

-Sylvène LAURENT  
-Christel HUPIN

Cette liste sera transmise au Préfet qui nommera les membres par arrêté pour une durée de six ans.

|      |           |            |                |
|------|-----------|------------|----------------|
| Vote | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------|-----------|------------|----------------|

---

**D59-2026 Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,  
Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques et notamment l'article L 47,  
Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,  
Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

Décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications pour l'année 2026 à savoir :

**65,49 €** par kilomètre et par artère en aérien (soit 37.217 km x 65,49 € = **2 437,34 Euros**)  
**49,11 €** par kilomètre et par artère en souterrain (soit 30.237 km x 49,11 € = **1 484,94 Euros**)

|      |           |            |                |
|------|-----------|------------|----------------|
| Vote | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------|-----------|------------|----------------|

---

**D60-2026 Désignation de l' élu référent du schéma cyclable à la CARA.**

Dans le cadre de la révision du schéma cyclable de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et des futures réunions qui y seront associées, la CARA invite chaque commune à désigner un ou deux représentants au sein de son équipe municipale chargés de ce dossier.  
Selon l'organisation et la ressource des équipes municipales, les élus en charge de la mobilité ( Elodie SERVONNET et Pascale BODIN) peuvent être désignés comme élus référents du schéma.

Cette organisation permettra d'assurer une bonne transmission des informations, ainsi qu'une participation active et coordonnée de l'ensemble du territoire sur les enjeux liés aux mobilités cyclables et au vélo du quotidien.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

désigne Elodie SERVONNET et Pascale BODIN comme élus référents schéma cyclable à la CARA.

|      |           |            |                |
|------|-----------|------------|----------------|
| Vote | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------|-----------|------------|----------------|

---

En questions diverses, Madame le maire informe le conseil que s'agissant des écoles, un audit énergétique a été demandé auprès du SDEER.

En effet, M.Salmon du programme Villages Avenir pour lequel la commune a été retenue, a préconisé de réaliser cet audit sur les écoles en particulier, et sur la salle polyvalente également.

Selon l'audit énergétique réalisé aux écoles, des climatiseurs pourraient être installés, ou bien des brasseurs d'air, et/ou des ombrières toilées extérieures tendues dans la cour au droit des classes...

Quoi qu'il en soit, des travaux seront effectués dès cet été aux écoles, pose des volets, de stores extérieurs, traitement de la toiture, peintures façades...

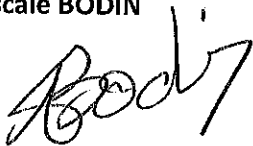
Une réflexion est en cours pour améliorer les choses.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

---

**Le secrétaire de séance**  
**Pascale BODIN**



**Le Maire**  
**Ghislaine GUILLEN**

